

ACM
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
6B chemin des Tours 69110 SAINTE FOY LES LYON
810 370 734 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février,

La société MMC INVESTISSEMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 301 000 €, dont le siège social est 6B chemin des Tours 69110 SAINTE FOY LES LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 919 572 198, représentée par son président, Monsieur Mathieu BELARBI,

Associée unique de la société ACM,

Monsieur Mathieu BELARBI intervenant également en qualité de Président non associé de la société ACM,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- démission du Directeur Général de la société ;
- transfert du siège social de la société ;
- modification corrélative des statuts ;
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Christian LE de ses fonctions de Directeur Général de la société avec effet ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société qui sera fixé à compter de ce jour :

19 chemin de Chantegrillet 69110 SAINTE FOY LES LYON

TROISIEME DECISION

L'associée unique, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts de la société, qui aura dorénavant la rédaction suivante :

« ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé :

19 chemin de Chantegrillet 69110 SAINTE FOY LES LYON

Il peut être transféré en tous lieux par décision des associés.



Si la société vient à comporter plusieurs associés, le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision ordinaire des associés. »

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

**Pour MMC INVESTISSEMENTS
Monsieur Mathieu BELARBI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Belarbi', with a large, stylized initial 'B'.